



## **VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS**

### **RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL**

A l'appui d'une demande de crédit de Fr. 3'276'400.-  
pour l'extension du collège de Bellevue

(du 14 août 2002)

### **AU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS**

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le 4 décembre 1996, les directions des écoles enfantine, primaire et secondaire remettaient au directeur de l'Instruction publique un volumineux rapport relatif à leurs besoins futurs en locaux et équipements scolaires, besoins liés à l'évolution de la natalité dans les années 1988 – 1994, à l'évolution de l'école et de la démographie de la ville en général.

Le 29 août 2001, votre Conseil prenait acte de la réponse donnée à la motion déposée en 1995 par M. Charles Favre relative aux effets du gonflement des effectifs scolaires pour les années à venir.

#### **1. Généralités**

La réflexion incluait à l'époque des éléments liés à certains besoins en matière de pédagogie non encore satisfaits dans notre ville ou nouveaux, tel l'équipement en salles multimédias, et relevait que l'évolution de la composition sociologique de la population et des comportements des élèves imposeraient à la direction d'école d'une part à stabiliser l'effectif moyen par classe à 18 élèves et, d'autre part, à aménager, dans chaque centre scolaire secondaire, quelques salles de classe, des lieux d'accueil pour les élèves, des lieux d'étude et de travail en groupes autour de centres de documentation, ainsi que des espaces pour faire les devoirs et des espaces de socialisation.

Les solutions proposées en 1996, compte tenu de la fluctuation des effets de la natalité jusqu'en 2010, tenaient compte des problèmes financiers de la ville.

Les aménagements envisagés pouvaient à la fois répondre au besoin immédiat - accueillir tous les élèves dans des conditions acceptables - et, à terme, répondre aux besoins liés aux évolutions pédagogiques constatées, à l'évolution du plan d'études et des structures de l'école.

Compte tenu du temps écoulé, les données quantitatives ont été vérifiées et les chiffres articulés ont été confirmés. Nous rappellerons ci-dessous les besoins répertoriés en 1996 par l'Ecole secondaire pour le centre Crêtets-Bellevue :

### **Pour le collège des Crêtets**

- Transformation d'une salle EFA en salle biologie / physique (2<sup>ème</sup> phase) ;
- Transformation de l'appartement du concierge en deux salles dont une salle de classe et une médiathèque ( 1<sup>ère</sup> phase) ;
- Transformation du laboratoire de langue en salle de classe (1<sup>ère</sup> phase) ;
- Transformation de la salle informatique en salle de classe (1<sup>ère</sup> phase).

### **Pour le collège de Bellevue**

- Construction de 2 salles de classes, d'une salle histoire/géographie, d'une médiathèque, d'un bureau de direction, d'un secrétariat, d'une salle des maîtres, d'une salle de travail pour les maîtres, d'un foyer d'accueil pour les élèves et d'un bureau pour recevoir les parents.

Dans l'étude relative à la motion Faivre la construction d'une halle double d'éducation physique pour l'Est de la ville (Bellevue-Promenade-Esplanade) a été jugée nécessaire. Toutefois, la construction de cette halle n'a pas été incluse dans la réponse à la motion Faivre étant donné qu'il nous a fallu faire un choix entre la halle supplémentaire à l'Ouest et celle à l'Est, celle à l'Ouest de la ville nous paraissant plus urgente.

La situation sera réexaminée et notre Conseil pourrait venir d'ici quelques années avec un projet de construction d'une halle double à l'Est de la ville.

Comme annoncé dans la réponse à la motion Faivre, les travaux projetés sont réalisés au gré de l'avancement des études détaillées des projets.

En mars, vous adoptiez un rapport à l'appui d'un premier crédit de Fr. 322'750.- qui concernait la création urgente de 3 salles de classe au collège des Crêtets. Il s'agissait de la 1<sup>ère</sup> phase du programme ci-après :

	Motion	1 <sup>ère</sup> phase (août 02)	2 <sup>ème</sup> phase (août 03)
Construction	400'000.-	255'000.-	145'000.-
Mobilier	166'500.-	67'750.-	98'750.-

La présente demande de crédit concerne l'extension du collège de Bellevue.

## 2. Agrandissement du collège de Bellevue

### 2.1. Généralités

Rappelons que le centre secondaire Crêtets - Bellevue est constitué de 2 entités physiques, l'une au sud de la ville et l'autre au sud-est. En fonction des degrés concernés, son bassin de recrutement théorique va du Grand Pont à l'extrême est de la ville en passant par l'avenue Léopold-Robert et la rue du Collège et du quartier des Foulets aux Prés-Verts.

Prévu pour accueillir 28 classes, il en a accueilli 31 en 2001-2002 et en accueillera 34 en 2002-2003. Cette augmentation de la capacité d'accueil s'est faite au détriment des élèves et de l'enseignement spécialisé. En effet, la direction du centre a dû affecter à des salles de classes les salles d'histoire - géographie et de l'enseignement des langues, dispenser l'enseignement de la musique dans l'aula, supprimer une salle d'activités manuelles sur bois pour en faire une médiathèque et déplacer une partie des élèves pour suivre cet enseignement dans la troisième salle d'activités manuelles du centre Numa-Droz, ne plus attribuer une salle à chaque classe et désaffecter l'espace mansardé et restreint réservé au musée de l'économie familiale pour l'attribuer à une classe de transition.

Compte tenu de l'évolution des effectifs prévue en 1996 et régulièrement confirmée par les chiffres, la capacité d'accueil du centre doit être portée à 34 salles de classe, 17 dans chaque unité, et devrait comprendre les équipements spéciaux adaptés aux exigences du plan d'études soit 2 salles de physique-chimie (aux Crêtets), trois salles de biologie (deux à Bellevue et une aux Crêtets), deux salles d'activités manuelles sur textiles (à Bellevue), deux salles d'activités manuelles (à Bellevue), deux salles d'histoire - géographie (une dans chaque bâtiment), deux salles d'éducation visuelle et artistique (une dans chaque bâtiment), deux cuisines pour l'éducation familiale (aux Crêtets) et 3 salles multimédias (deux aux Crêtets et une à Bellevue), une salle de musique, une aula (qui fait actuellement office de salle de musique) et un foyer d'accueil dans chaque bâtiment. Ce programme s'appuie sur le plan d'études ci-après :

	Périodes		6 <sup>e</sup> et 7 <sup>e</sup> année	8 <sup>e</sup> et 9 <sup>e</sup> année	Total	besoins	Salles en 02	Salles en 03
	6 <sup>e</sup> / 7 <sup>e</sup>	8 <sup>e</sup> / 9 <sup>e</sup>	17 classes	17 classes	34 classes			
<b>EPS</b>	3	3	51	48	99	<b>3</b>	2.5	2.5
<b>EVA</b>	2	2	34	32	66	<b>2*33p</b>	2	2
<b>BIO</b>	4	2	68	34	102	<b>3*34p</b>	2	3
<b>PHY</b>		4		68	68	<b>2*34p</b>	2	2
<b>TIC</b>	2	2	34	34	119	<b>3*39p</b>	2	3
<b>Langues</b>	2	4	17 (degré 7)	34 (50%)				
<b>EMU</b>	1.5	1	26	4	30	<b>1</b>	0	0
<b>AMT</b>	2	1.5	34	26	60	<b>2*30p</b>	1	2
<b>AMB</b>	2	1.5	34	26	60	<b>2*30p</b>	1	1
<b>HIS</b>	2	2	34	34	68	<b>2*32p</b>	0	1
<b>GEO</b>	2	2	34	34	68	<b>2*32p</b>	1	1
<b>EFA</b>		8		68	68	<b>2*34p</b>	3	2

EPS	Education physique et sportive
EVA	Education visuelle et artistique
BIO	Biologie
PHY	Physique
TIC	Technique d'information et de communication
EMU	Education musicale
AMT	Activités manuelles sur textile
AMB	Activités manuelles sur bois
HIS	Histoire
GEO	Géographie
EFA	Economie familiale

Ajoutée aux transformations réalisées ou à réaliser au collège des Crêtets, l'extension du collège de Bellevue qui, rappelons-le, accueille dans l'une de ses parties 8 classes de l'école primaire, permettra donc de remplir l'essentiel de ce programme minimum en sachant que, compte tenu de la configuration du collège des Crêtets, il sera difficile de créer le nécessaire espace d'accueil réservé aux élèves. Chaque classe disposera d'une salle lorsque le nombre de classes sera comparable à celui d'aujourd'hui et nous serons à même de mettre à disposition des élèves et des maîtres les salles spéciales qui manquent actuellement. Le foyer d'accueil, auquel sont régulièrement inscrits cinquante élèves, disposera d'un espace réservé à son fonctionnement propre entre 15h30 et 18h, à l'accueil des élèves entre 7h et 15h30 et aux conférences de parents après 18h.

Enfin, rappelons qu'une deuxième étape de rénovation du collège de Bellevue est prévue depuis 1991 et devient nécessaire puisque les salles de classes, les portes, les sanitaires, les couloirs des bâtiments, les vitrages, portes et boiseries du rez-de-chaussée mériteraient une sérieuse réfection. Elle était budgétée, à l'époque, à Fr. 2'000'000.— et figure dans la planification financière pour les années 2002, 2003 et 2004.

## 2.2. Descriptif du projet

L'agrandissement est prévu en est, perpendiculairement au collège, le long de la rue de l'Etoile. Composée de deux étages sur rez-de-chaussée, l'extension s'ouvre vers l'ouest. Son orientation, sa situation et son emprise au sol ne compromettraient pas, à long terme, la construction éventuelle d'un pavillon supplémentaire destiné à l'Ecole enfantine dont l'intégration dans les collèges primaires pourrait devenir une nécessité pédagogique vu les projets à l'étude sur le plan cantonal.

### Rez-de-chaussée

- Une salle des maîtres. Au vu du nombre important de maîtres qui travaillent dans le bâtiment (plus de trente pour l'école secondaire), de l'exiguïté des locaux existants dans le bâtiment 3 et des besoins exprimés par l'Ecole primaire, il devenait nécessaire de créer un espace supplémentaire.

L'espace est composé de deux parties qui seront séparées par une paroi bois / vitrage. Une partie sera réservée à la détente et l'autre au travail. Cette dernière, équipée en informatique, est reliée au RPN (réseau pédagogique neuchâtelois) et dispose d'une liaison téléphonique et d'une bibliothèque et d'un coin cuisine. L'espace de détente comprend les casiers individuels des maîtres, le vestiaire, un tableau d'affichage. Cette salle aura une surface d'environ 85 m<sup>2</sup>

- Un secrétariat. Actuellement, seul le collège des Crêtets est desservi par un secrétariat. Cette situation pénalise considérablement les élèves, les parents, les maîtres et la sous-direction qui ne bénéficient pas de prestations équivalentes à celles offertes dans les autres centres. Sans augmenter la dotation en postes administratifs, en utilisant les ressources de la télématique et en alternant les présences entre Crêtets et Bellevue, il sera possible de remédier à cette situation.
- Un bureau de direction. Situé actuellement dans le bâtiment 3, il sera déplacé dans le nouveau bâtiment. Ce déplacement permettra à l'école primaire de bénéficier d'un espace de travail réservé aux maîtres et à l'appui pédagogique, espace qui lui fait cruellement défaut.
- Un bureau pour le SSE. Le centre comprenant deux pôles, il est nécessaire de pouvoir disposer à Bellevue aussi d'un espace spécifique garantissant une totale confidentialité réservée à l'écoute des élèves, des parents et des enseignants.

## Premier étage

- Une salle de classe. En plus de l'équipement de base (tableau noir, tables, chaises, évier, tableau d'affichage et armoires de rangement), les salles de classe disposeront d'une paroi blanche pour la projection, d'une horloge, d'une plinthe technique et d'une gaine centrale pour permettre l'équipement du pupitre du maître (informatique, téléphone, etc.), ainsi que d'un éclairage par potentiomètre. Les salles de classe auront une surface de 60 m<sup>2</sup>, comme les autres salles de l'ancien bâtiment.
- Une salle de géographie/histoire. En plus de l'équipement d'une salle de classe, la salle sera équipée du matériel nécessaire au déploiement de cartes spécifiques à cet enseignement.
- Une médiathèque/bibliothèque de 90 m<sup>2</sup> comprenant 24 postes/élèves et conçue pour l'utilisation des ICT, l'enseignement des langues, et pour travailler en groupe dans diverses matières.

## Deuxième étage

- Deux salles pour les activités créatrices sur textiles (ACT). Equipées chacune de 6 grandes tables, de 13 chaises, d'un bureau et d'un tableau noir, elles disposeront d'un espace commun de rangement faisant aussi office d'espace d'essayage.
- Une salle d'éducation visuelle et artistique (EVA) de 90m<sup>2</sup> comprenant le matériel spécifique, un espace de travail en groupe, les armoires de rangement et un coin de nettoyage.

## Liaison entre les bâtiments

L'investissement prévu comprend la transformation de l'espace actuellement réservé à l'éducation visuelle et artistique dans le bâtiment 1 en un foyer d'accueil et la liaison des bâtiments.

- Foyer d'accueil. Cet espace est réparti en deux parties séparées par une paroi mobile. L'une d'elles est réservée exclusivement aux devoirs. Elle est équipée d'une plinthe technique (informatique, téléphone), d'une horloge, d'une paroi bibliothèque et d'espaces de rangement et d'un coin-cuisine. L'autre doit pouvoir être consacrée tant aux devoirs qu'à l'accueil.

### 2.3. Comparaison avec le descriptif de la motion

Par rapport au descriptif des besoins en surfaces donné dans la réponse à la motion Faivre, nous relèverons que les surfaces créées (568 m<sup>2</sup>) sont correspondantes (550m<sup>2</sup>) à celles demandées mais qu'elles sont quelque peu modifiées dans leur utilisation en fonction de nécessités architecturales. Nous relèverons les éléments suivants :

- L'espace d'accueil de 110 m<sup>2</sup> prévu est réalisé dans l'ancien bâtiment (actuelle salle d'éducation visuelle et artistique) plutôt que dans le nouveau. De surface réduite, il servira de lieu d'accueil de 7h à 15h pour les élèves, au Foyer d'accueil (devoirs) dès 15h et, en soirée à l'accueil des conférences de parents.
- La salle d'éducation visuelle trouvera sa place dans le nouveau bâtiment ;
- La salle la plus proche de la médiathèque deviendra la salle géographie/histoire qui fait actuellement défaut au complexe;
- Les deux salles situées au même niveau que la salle d'éducation visuelle et artistique accueilleront deux salles d'activités manuelles sur textiles;
- Une salle de l'extension deviendra la 17<sup>ème</sup> salle de classe nécessaire au centre.

#### **2.4. Coût du projet 3'276'400.-**

Ce coût se décompose de la manière suivante :

<b>Nouveau bâtiment</b>	<b>2'626'200.-</b>
<b>Liaison et foyer</b>	<b>286'200.-</b>
<b>Mobilier / équipement</b>	<b>364'000.-</b>

#### **Nouveau bâtiment**

CFC 0	Terrain, propriété de la commune	
CFC 1	Travaux préparatoires :	
	Poste de réserve pour sondages, relevés, géomètre	29'800.-
	Terrassements, environ 2000 m <sup>3</sup> à fr. 60.00	129'600.-
CFC 2	Bâtiment (niveaux 0 à 2)	2'190'000.-
CFC 3	Equipements d'exploitation	50'000.-
CFC 2 + 3		2'240'000.-
CFC 4	Aménagements extérieurs (1000 m <sup>2</sup> à fr. 120.00)	129'600.-
CFC 5	Frais secondaires, assurances et divers	97'200.-

#### **Liaison et foyer**

CFC 2	Aménagement du foyer et du couloir de liaison dans le bâtiment existant	286'200.-
-------	---	-----------

#### **Mobilier**

CFC 9	Mobilier et équipement	364'000.-
-------	------------------------	-----------

Le montant ci-dessus se décompose de la manière suivante :

Médiathèque	170'000.-
Education visuelle	40'000.-
2 classes	40'000.-
2 salles AMT	38'000.-
Foyer accueil	20'000.-
Salle maîtres/bureau	56'000.-

## 2.5. Comparaison avec les chiffres annoncés dans la réponse à la motion.

	Motion	Projet
Bâtiment CFC 2	*1'620'000.-	2'190'000.-
Implantation CFC3, etc.		436'000.-
Liaison	0.-	286'200.-
Mobilier	364'000.-	364'000.-
Total	1'984'000.-	3'276'400.-

**\* dans la réponse à la motion, Fr. 1'500'000.- hors TVA.**

Les chiffres donnés lors de la présentation du rapport de la motion Faivre ont été estimés sur la base d'un prix de Fr/m<sup>3</sup> 540.- pour le CFC 2 uniquement. Ce prix était indicatif, mais aucune étude d'implantation n'avait été effectuée.

Comme déjà indiqué plus haut, les surfaces utiles pour l'école sont comparables et correspondent aux besoins exprimés. Cependant, dans le chiffrage de la motion Faivre, les surfaces de circulation et de liaison entre les bâtiments n'avaient pas été prises en compte puisque ni le type d'extension, ni son implantation n'avaient été déterminés.

Le cube SIA avait été fixé à 2800 m<sup>3</sup>, ce qui a donné le coût estimatif de Fr. 1'500'000.- (prix sans TVA), ou Fr. 1'620'000.- TTC pour la construction, auquel s'ajoutaient Fr. 364'500.- pour le mobilier.

Le projet retenu, tenant compte de tous les paramètres (programme définitif, implantation), a un total de 3768 m<sup>3</sup> SIA. Au prix de Fr/m<sup>3</sup> 550.- déterminé par l'architecte mandaté, qui inclut les équipements d'exploitation (CFC3), cela donne un chiffre d'environ Fr. 2'240'000.-, avec TVA, à quoi il faut ajouter des travaux préparatoires importants dus au choix de l'implantation, la liaison avec l'ancien bâtiment, les aménagements extérieurs et l'augmentation du coût de la construction pour 2002.

## 2.6. Comparaison des coûts avec d'autres réalisations dans le canton

Pour information, deux centres secondaires du canton ont dû procéder au cours des deux dernières années à des constructions (extensions) pour répondre à l'augmentation du nombre des élèves. Nous donnons ci-après quelques données techniques intéressantes :

### Centre scolaire du Val-de-Travers

Volume total	7450 m <sup>3</sup>
8 salles de classe	63 m <sup>2</sup>
1 salle des maîtres	100 m <sup>2</sup>
1 salle de dessin	140 m <sup>2</sup>
2 salles de sciences	140 m <sup>2</sup>

<b>Coût</b>	<b>5'800'000.-</b>
Prix au m <sup>3</sup>	778.-

### Centre scolaire de Colombier

Volume total	4250 m <sup>3</sup>
2 salles de classe	58 m <sup>2</sup>
2 salles de dessin	90 m <sup>2</sup>
3 salles AMT	58 m <sup>2</sup>
1 salle polyvalente	80 m <sup>2</sup>
Coût	2'791'000.-
Prix du m <sup>3</sup>	656.-

Les besoins de l'école secondaire ont été clairement définis dans le cadre de la réponse à la motion déposée par M. Charles Faivre. Les réalisations et les réaménagement proposés, au gré de l'avancement des projets, permettront de répondre à l'augmentation des effectifs jusqu'en 2006 ainsi qu'aux exigences du plan d'études et des modifications structurelles qui toucheront le secondaire inférieur dès 2005. Par ailleurs, le projet de réaménagement du bâtiment 7 du Centre Numa-Droz a démontré que nous pouvions y loger une salle spéciale supplémentaire rendant ainsi inutile l'élévation du bâtiment 7. Un montant de Fr. 400'000.- était prévu à cet effet. Si l'élévation devait se réaliser, ce serait uniquement pour libérer des espaces utilisables par la bibliothèque dans le bâtiment 6 et ainsi compenser les classes manquantes, travaux qui n'entreraient plus dans le cadre de la réponse à la motion.

Au vu du différentiel entre les coûts prévus dans la motion Faivre et le chiffrage définitif figurant dans les 2 rapports concernant les Forges et Bellevue, notre Conseil s'est interrogé encore une fois sur la pertinence de la démarche retenue pour faire face à la situation. N'aurait-il pas mieux valu construire un quatrième centre scolaire ?

Aux yeux du Conseil communal, la solution donnée lors de la réflexion sur la réponse à la motion demeure valable. Un centre scolaire, qu'il soit secondaire ou mixte, doit comporter environ une trentaine de classe pour que les équipements spéciaux – salles de branches spéciales, salles d'éducation physique, structures d'accueil, etc. – soient rentabilisés. Pour se lancer dans une opération à environ 18 millions (13 millions pour les bâtiments et 5 millions pour les halles), il faudrait pouvoir prévoir une augmentation de population de l'ordre de 8000 habitants alors que toutes les projections faites en 1996 se confirment et qu'aucun élément ne nous permet d'envisager une telle évolution. Par ailleurs, l'école primaire n'exprimant pas de besoins nouveaux, un centre mixte n'est pas d'actualité. De plus, un nouveau centre scolaire secondaire aurait généré des coûts de fonctionnement supplémentaires – direction, secrétariat, etc.

Enfin son implantation ne serait pas évidente, voire problématique. Il faudrait notamment tenir compte du fait qu'un glissement de population scolaire s'opère actuellement de l'Ouest à l'Est de la ville sans qu'il soit possible de préjuger ce que seront les mouvements de population dans 10 ans.

Au niveau financier, notre Conseil rappelle que pour les extensions liées à l'Ecole secondaire, la réponse à la motion Faivre prévoyait une somme estimative de Fr. 4'200'000.—pour les constructions (PV 15, page 1456).

Si l'on tire un bilan financier intermédiaire, l'extension des Forges coûtera Fr. 1'763'710.--, les 2 étapes des Crêtets Fr. 400'000.— et l'extension de Bellevue Fr. 2'912'400.--, soit une somme de Fr. 5'076'110.--. Si l'on ajoute le coût prévu pour le bâtiment 7 de Numa-Droz, soit Fr. 900'000.--, on arrive à une somme totale de Fr. 5'976'110.--. Nous sommes donc encore très loin des 13 millions (18 millions – 5 millions pour les halles de gymnastique) que coûterait la construction d'un quatrième centre secondaire.

## **2.7. Commentaire de la direction de l'école**

Globalement, le projet « *Bellevue* » répond aux besoins de l'école secondaire, besoins décrits dans la réponse à la motion. Cependant, une première mouture de l'extension incluait dans le bâtiment un ascenseur, des toilettes pour handicapés, un local de rangement pour le concierge, une entrée à niveau à l'est. Les zones de circulation étaient plus importantes ainsi que les surfaces de la salle des maîtres et de son espace de travail. Au vu de la configuration du collège et de l'affectation des salles, l'effet négatif de la réduction des surfaces est jugé tout à fait acceptable. En effet, nous avons trouvé d'autres solutions permettant notamment d'accueillir d'éventuels élèves handicapés.

La réduction des surfaces et des équipements a permis de faire baisser de Fr. 270'000.— le projet initialement soumis à l'appréciation du Conseil communal.

## **2.8. Commentaires du service d'architecture**

Construit en 1967 par l'architecte Lavizzari, le collège de Bellevue fait partie des réalisations contemporaines remarquables de notre ville. Plusieurs interventions de rénovation ont été faites ; la dernière datant de 1993 pour la remise en état de l'enveloppe extérieure du bâtiment : toitures, façades, fenêtres.

L'extension proposée, qui fait l'objet du présent rapport, se relie au bâtiment existant par le rez-de-chaussée et s'affirme de manière contemporaine sans vouloir « imiter » l'architecture existante. Cette attitude permet, d'une part, de marquer clairement une nouvelle étape de construction et, d'autre part, de respecter et de maintenir l'intégrité formelle et architecturale de la construction de 1967.

L'extension répond de manière très fonctionnelle au programme des locaux tout en offrant des espaces intérieurs de grande qualité, notamment par l'utilisation très généreuse de la lumière naturelle et par les dégagements sur l'environnement du collège.

## **3. Commission de construction**

Le bureau d'architecte qui sera choisi dans le cadre de la procédure des marchés publics assumera la direction générale des travaux. L'auteur du projet conservera la direction architecturale du projet, avec mandat d'architecte-conseil. Un mandat sera confié à un ingénieur civil pour l'étude de la statique du bâtiment.

L'architecte-conseil fonctionnera également comme contrôleur financier et aura pour tâche de vérifier la tenue exacte du décompte et le respect des procédures. En effet, afin de tenir compte des vœux du Conseil général et vu les résultats positifs enregistrés avec cette procédure dans le cadre des travaux conduits ces dernières années (Ester, Foulets), notre Conseil a opté pour cette solution, comme c'est également le cas pour l'extension du Centre secondaire des Forges.

Un groupe de travail suivra régulièrement l'évolution du chantier ; il sera chargé du respect de l'exécution, conformément au cahier des charges figurant dans ce rapport, et de la bonne gestion financière de l'ensemble du processus.

Aucune modification ne sera apportée au présent projet. Les modifications exceptionnelles en relation avec des aspects techniques, en particulier dues à des difficultés apparaissant au fur et à mesure des travaux, pourront être admises après analyse financière par le contrôleur financier et aval des représentants du Conseil communal.

Toute décision ayant une incidence financière sera ratifiée par les représentants du Conseil communal et notifiée par avenant.

Ce groupe sera composé de 5 personnes :

- l'architecte mandaté pour la direction des travaux (direction des travaux)
- l'architecte-conseil auteur du projet (direction architecturale)  
Cet architecte assumera également le contrôle financier.
- le directeur du centre scolaire Crêtets-Bellevue
- un représentant de l'intendance des bâtiments
- un membre du secrétariat de l'école secondaire, chargé des tâches administratives du groupe, notamment de la rédaction des procès-verbaux.

Les factures seront payées par le service comptable des Travaux publics lorsqu'elles auront été vérifiées par l'architecte responsable de la direction des travaux ; elles porteront également le visa du contrôleur financier.

La directrice des Travaux publics et le directeur de l'Instruction publique seront associés de très près à la conduite des travaux et surveilleront plus particulièrement la situation comptable et l'avancement du chantier et participeront à la Commission des constructions lorsque le besoin s'en fera sentir.

#### **4. Consultation des commissions scolaire et des travaux publics**

Conformément à l'engagement que nous avons pris devant votre Autorité, lors de la discussion de la motion Faivre et du rapport concernant la rénovation du collège des Foulets, et, à l'instar de ce qui s'est fait pour l'extension du Centre secondaire des Forges, nous avons procédé à une séance commune de ces deux commissions, même si, celles-ci ne sont pas formellement compétentes en la matière de par les règles qui les régissent.

Lors de la séance qui s'est tenue le 13 août 2002 à l'Aula du collège de Bellevue, ces commissions ont accepté ce projet à l'unanimité des membres présents. Une visite du site a suivi la séance.

#### **5. Conclusions**

Comme nous vous l'avons indiqué dans notre rapport du 11 juin 2001 en réponse à la motion Faivre, dont vous avez pris acte le 29 août 2001, notre Conseil estime qu'il est urgent de prévoir des investissements pour l'agrandissement des Centres scolaires secondaires de notre Ville.

En effet, comme nous l'avons déjà relevé, les besoins sont avérés et la situation que nous connaissons maintenant a atteint ses limites.

Ainsi, après avoir accepté, le 26 mars 2002, une demande de crédit pour la création de deux salles de classe au collège des Crêtets, (1<sup>ère</sup> étape) et le 20 mai une demande de crédit de 1'925'000.— pour l'extension du Centre secondaire des Forges nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir accepter l'extension du Collège de Bellevue, troisième étape de la réalisation de la motion Faivre, en votant l'arrêté ci-dessous.

LE CONSEIL GENERAL  
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS  
Vu un rapport du Conseil communal

Arrête :

**Article premier.**- Un crédit de Fr. 3'276'400.— est accordé au Conseil communal pour l'extension du Collège de Bellevue.

**Article 2.**- Cet investissement sera amorti au taux de 5 % pour les travaux de construction et de 10 % pour les équipements.

**Article 3.**- Les subventions cantonales viendront en diminution du présent crédit.

**Article 4.**- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président :  
Chs Augsburger

La secrétaire :  
C. Stähli-wolf

**Annexe** : un jeu de plans